

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2026/20**

**Séance du 9 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 25 février 2026		<b>Présents :</b> LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, MORIN DESMURS Michèle, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, MUNCH Armelle
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	15	
Nombre de suffrages exprimés :	17	
Votes Pour :	17	<b>Procurations :</b> BOUCLIER Florence à <i>MORIN DESMURS Michèle</i> , DESCHARNE Samuel à <i>Nathalie CLEMENT</i>
Vote Contre :	0	
Abstentions :	0	<b>Excusé :</b> Pascal CLEMENT

**Absent :** DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

**Objet : Validation du principe d'une aide communale au dispositif du Docteur Junior**

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences des communes en matière d'action locale et d'attractivité territoriale ;
- le **Code de la santé publique**,
- la réforme du troisième cycle des études de médecine instaurant le statut de **Docteur Junior**,
- la nécessité de renforcer l'accès aux soins et l'offre médicale sur le territoire communal,

**Considérant :**

- les difficultés d'accès aux soins constatées sur le territoire communal et plus largement sur le territoire intercommunal ;
- la diminution du nombre de médecins généralistes et spécialistes exerçant localement ;
- l'importance pour la commune de mener une politique active visant à favoriser l'installation de professionnels de santé ;
- que l'accueil de médecins en formation constitue un levier efficace pour encourager leur installation durable sur le territoire ;
- que le statut de Docteur Junior permet à des médecins en fin de formation d'exercer avec une autonomie encadrée dans des structures de soins ;
- que certaines collectivités territoriales accompagnent ce dispositif par des aides matérielles ou financières afin d'améliorer l'attractivité de leur territoire ;

D2026/46



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**-APPROUVE** le principe de la mise en place d'une aide municipale destinée à favoriser l'accueil de docteurs juniors sur le territoire de la commune.

**-PRECISE** que cette aide pourra prendre la forme notamment :

- d'une aide financière,
- de la mise à disposition d'un logement,
- ou de tout autre soutien facilitant l'exercice du docteur junior sur le territoire

**-INDIQUE** que les modalités précises d'attribution, les conditions d'éligibilité ainsi que le montant de l'aide feront l'objet d'une délibération ultérieure.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire auprès des partenaires institutionnels et médicaux afin de mettre en œuvre ce dispositif.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 10/03/2026  
Acte publié sur le site internet le 10/03/2026  
Acte contresigné le .....  
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,



D2026/47

